

# REGLEMENT

COUPE REGIONALE  
AUVERGNE-RHONE-ALPES  
CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE  
Ou  
CHAMPIONNAT  
AUVERGNE-RHONE-ALPES  
CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE

**SAISON 2024**

# SOMMAIRE

1. DEFINITION .....	3
2. PARTICIPATION .....	3
3. CATEGORIES D'AGE .....	3
4. CIRCUIT .....	4
5. ENGAGEMENTS.....	4
6. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES .....	5
7. EQUIPEMENT .....	5
8. ZONE DE DEPART .....	5
9. ZONE D'ARRIVEE .....	6
10. MISE EN GRILLE.....	6
11. DEROULEMENT DE L'EPREUVE .....	7
12. CLASSEMENT .....	7
13. COMPTAGE DES POINTS .....	8
14. TITRES ET RECOMPENSES .....	8
15. CEREMONIES PROTOCOLAIRES.....	9
16. PENALITES.....	9
17. RECLAMATIONS .....	9
18. AUTRES FORMATS DE COURSE .....	10
19. AIDES TECHNIQUES A L'ORGANISATION .....	10
20. ACCEPTATION DU REGLEMENT PAGE A RETOURNER AU COMITE REGIONAL.....	13

# 1. DEFINITION

1.1 Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes met en compétition la “Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de VTT XCO”. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l’issue desquelles est établi un classement général final.

1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s’engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l’application du présent règlement.

# 2. PARTICIPATION

2.1 Les épreuves de la Coupe Régionale sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français et étrangers licenciés.

2.2 La Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est ouverte à tous les types de licences de la Fédération Française de Cyclisme. Le Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes est ouvert à tous les types de licences, sauf la licence « Sport » Epreuve de Masse, de la Fédération Française de Cyclisme.

2.3 Le classement général de la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes est ouvert aux compétiteurs et compétitrices français licenciés à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

# 3. CATEGORIES D’AGE

3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Agés et années de naissance
U15 Garçons et Filles	13 - 14 ans (2010-2011)
U17 Garçons et Filles	15 - 16 ans (2008 - 2009)
U19 Hommes et Femmes	17 - 18 ans (2006 - 2007)
U23 Hommes et Femmes	19 - 22 ans (2002 - 2005)
Elites Hommes	23 - 34 ans (1990 - 2001)
Elites Femmes et +	23 ans et plus (à partir de 2005 et avant)
Masters 35 Hommes	35 - 39 ans (1985 - 1989)
Masters 40 Hommes	40 - 49 ans (1975 - 1984)
Masters 50 Hommes +	50 ans et + (à partir de 1974 et avant)
Tandem Hommes et Femmes	17 ans et + (à partir de 2007 et avant)
Handisport	Sans notion d'âge

3.2 Seule l’année de naissance est prise en compte pour l’affectation des licenciés dans les catégories.

## 4. CIRCUIT

### 4.1 Caractéristiques

Le parcours de l'épreuve de Cross-Country format Olympique devra être long d'environ 5 à 7 kms, et devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Toutes les courses se dérouleront sur le même parcours dont la forme de huit ou de trèfle est à privilégier.

Des échappatoires visibles (qui font perdre un peu de temps) devront être aménagés sur les passages les plus techniques notamment pour les jeunes catégories. Le ravitaillement est permis seulement dans les zones désignées à cette fin et qui peuvent être également utilisées comme zone d'assistance technique.

### 4.2 Contrôles de passage

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course. Le coureur est seul responsable de son parcours.

### 4.3 Les temps de course impartis

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

Catégorie	Temps minimum/nbre de tours	Temps maximum	Nombre de tours
U15 Garçons et Filles	30 min	40 min	De 2 à 3 tours*
U17 Garçons et Filles, U19 Femmes	45min	1h	De 2 à 3 tours*
U19 Hommes, M35, M40, M50, Elites Femmes, Tandem, Handisport	1h	1h15	3 tours minimum
U23, Elite	1h25	1h40	4 tours minimum

\*Adaptation des parcours pour les U15 Garçons et Filles.

\*Adaptation des parcours pour les U17 Filles en termes de technicité et de longueur du parcours.

## 5. ENGAGEMENTS

### 5.1 Les engagements

Les engagements s'effectueront : sur cicleweb ou sur place avec majoration.

Aucun reclassement pour la mise en grille ne sera fait pour les coureurs s'inscrivant sur place.

Les tarifs d'engagement maximum suivant ne peuvent pas être dépassés par les organisateurs :

- XCO U15 G et F : maxi 13 €
- XCO U17 G et F : maxi 15 €

- XCO AUTRES CATEGORIES : maxi 18 €

### 5.2 Engagements par Cicleweb

Les inscriptions sur Internet seront closes le Jeudi à 23h59 précédant le weekend de course (J-3).

### 5.3 Engagements sur place

Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 10 €.

Les engagements sur place seront admis jusqu'à 1h avant le début de l'épreuve.

## 6. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

6.1 Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe Régionale de Cross-Country devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. De ce fait, les vélos de type « mulet », diamètres de roues différentes, ne seront pas autorisés.

6.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

6.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

### 6.4 Assistance technique

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

- L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.

- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.

- Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.

- En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs (dans le même tour) faisant partie du même team (ou club) ou de la même équipe nationale.

- Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

6.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

6.6 Le port du transpondeur ou puce pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du coureur.

6.7 Seuls les coureurs en course et les véhicules des organisateurs sont autorisés sur le circuit.

## 7. EQUIPEMENT

7.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (y compris durant l'échauffement et la reconnaissance du circuit). Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

## 8. ZONE DE DEPART

8.1 Les concurrents devront être espacés d'au moins 80cm sur les lignes de départ.

8.2 Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

8.3 La zone de départ devra être large, à plat ou en montée, afin d'éviter les chutes, et idéalement à l'extérieur du circuit.

## 9. ZONE D'ARRIVEE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

## 10. MISE EN GRILLE

10.1 Pour toutes les épreuves de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en grille se fera dans les conditions fixées par le règlement de l'Union Cycliste Internationale. Cependant, le jury des arbitres est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

10.2 La mise en grille lors de la 1ère manche sur les premières lignes, pour chaque catégorie, se fera de façon suivante :

Catégorie U15 Garçons et Filles :

- l'ordre d'attribution des dossards qui respectera la date d'inscription.

Catégorie U17 Hommes :

- Sur les premières lignes figureront les U17 dans l'ordre du classement général de l'année précédente des Coupes Régionales Auvergne-Rhône-Alpes, puis par ordre d'attribution des dossards.

- Les U17 arrivant pour la 1ère année dans cette catégorie et ayant des résultats significatifs à l'épreuve XCO du Trophée Régional des Jeunes Vététistes (TRJV) et en Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Catégorie U15 seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie U17 Femmes : Même disposition que les U17 Hommes.

Catégorie U19 Hommes :

- Les coureurs selon le Ranking UCI en cours.

- Puis les coureurs U19 en fonction du classement de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'année précédente.

- Les U19 1ère année du classement général U17 de l'année précédente seront intégrés sur les lignes suivantes en fonction du classement de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'année précédente puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie U19 Femmes : Même disposition que les U19 hommes.

Catégorie Masters Hommes :

- l'ordre du classement général scratch masters de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards en alternance 1 ligne sur 2 avec les U19.

Catégorie Elites Hommes :

La mise en grille sur les premières lignes se fera de façon suivante :

- Les coureurs selon le ranking UCI en cours.

- Puis les coureurs en fonction du classement de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'année précédente.

- Puis les coureurs par ordre d'attribution des dossards.

Tout coureur s'inscrivant sur place sera placé en fin de grille, excepté ceux possédant un classement UCI qui seront repositionnés comme il se doit.

**Ces dispositions s'appliquent pour la première manche, pour les autres manches le classement Auvergne-Rhône-Alpes en cours prévaudra.**

## 11. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.

11.2 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.

11.3 Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera arrêté après l'arrivée du premier concurrent et classé par rapport à son nombre de tour(s) effectué.

11.4 Le ravitaillement liquide et solide est uniquement autorisé dans les zones désignées à cette fin, qui peuvent être également utilisées comme zone d'assistance technique. Toute décision contraire sera à l'initiative du collègue des arbitres.

11.5 Le déroulement de la journée se fera selon le schéma et les horaires suivants :

- 10h00 : U15 Garçons et Filles
- 11h00 : U17 Garçons et Filles et U19 Femmes
- 12h30 : podium U15 Garçons et Filles, U17 et U19 Femmes
- 13h15 : U19 Hommes, Master 35, Master 40, Master 50, Elites Femmes
- 15h00 : U23 Hommes, Elites Hommes
- 17h00 : Podium U19 Hommes, Master 35, 40, 50, Elites Femmes, U23, Elites Hommes.

Il est possible pour une course dont le nombre de pilotes est important de faire partir une catégorie avec un décalage de quelques secondes à quelques minutes si la configuration du circuit le permet et sans que cela ne gêne l'une ou l'autre des catégories. Cette condition sera possible avec l'accord des arbitres de la course.

11.6 Les organisateurs auront le loisir de rajouter des courses jeunes (U7, U9, U11 et U13) avant 10H00 ou le samedi précédent.

## 12. CLASSEMENT

12.1 Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :

Elites Hommes

Elites Femmes

U23 Hommes  
U19 Hommes  
U19 Femmes  
U17 Garçons  
U17 Filles  
U15 Filles  
U15 Garçons  
Masters 35 (35 à 39 ans)  
Masters 40 (40 à 49 ans)  
Masters 50 (50 ans et +)

12.2 Le classement sera affiché et signé, par le collège des arbitres, avec mention de l'heure d'affichage.

12.3 Les organisateurs auront l'obligation d'utiliser un chronométrage électronique (par puce par exemple) permettant d'extraire un temps de course à chaque concurrent.

12.4 Chaque club devra le lendemain de sa course transmettre ses classements sous format .xls, .xlsx ou .csv et l'avoir envoyé au représentant de la CRVTT désigné. Ce classement devra préciser le nom, le prénom, le club, le numéro de licence, et la catégorie de tous les pilotes classés.

La commission VTT devra avoir connaissance du nom de la personne du club chargée d'établir les classements. A transmettre aux adresses suivantes :

[resultats.auraffc@gmail.com](mailto:resultats.auraffc@gmail.com), [organisations@auvergnerhonealpescyclisme.com](mailto:organisations@auvergnerhonealpescyclisme.com), Rémy Vidal : [vidal.remy@wanadoo.fr](mailto:vidal.remy@wanadoo.fr) et Jean-Michel Falgoux : [jean-michel.falgoux@wanadoo.fr](mailto:jean-michel.falgoux@wanadoo.fr)

## 13. COMPTAGE DES POINTS

13.1 Sera retenue :

- La totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 5 et inférieur à 7. Dans ce cas le joker sera appliqué après la dernière épreuve.

- La totalité des résultats des courses réellement organisées moins les 2 plus mauvais résultats (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 7 et inférieur à 9.

- 3 manches seront nécessaires pour établir un classement.

13.2 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes.

13.3 Barème d'attribution des points par manche :

1er 150 pts  
2ème 147 pts  
3ème 144 pts  
4ème 141 pts  
5ème 138 pts  
6ème 135 pts  
7ème 132 pts  
8ème 129 pts

9ème 126 pts

A partir de la 10ème 123 pts -2 points

Jusqu'au 30ème 83 points

A partir du 31ème 82 Points -1 point

\*Tous les participants licenciés à la Fédération Française de Cyclisme marquent des points. Seuls les participants ayant une licence annuelle à la Région Auvergne-Rhône-Alpes seront classés au général.

## 14. TITRES ET RECOMPENSES

Douze titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe XC de VTT (sous réserve d'une participation d'au moins 6 coureurs sur l'ensemble des manches de la Coupe dans la catégorie de référence) :

- Vainqueur de la course Elites Hommes
- Vainqueur de la catégorie U23 Hommes
- Vainqueur de la course Elites Femmes
- Vainqueur de la catégorie U19 Hommes
- Vainqueur de la catégorie U19 Femmes
- Vainqueur de la catégorie Masters 35 (35-39 ans)
- Vainqueur de la catégorie Masters 40 (40-49 ans)
- Vainqueur de la catégorie Masters 50 (+ de 50 ans)
- Vainqueur de la catégorie U17 Filles
- Vainqueur de la catégorie U17 Garçons
- Vainqueur de la catégorie U15 Filles
- Vainqueur de la catégorie U15 Garçons

## 15. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

15.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et l'attribution des points de sa place seront divisés par deux, sauf cas de force majeure.

15.2 Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe Régionale, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la manche finale. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure ou de sélection en équipe nationale. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.

15.3 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

## 16. PENALITES

- Au départ : refus du départ.
- À l'arrivée : pénalités en temps 5'.
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps 5'.

- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque : refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Non-respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course
- Reconnaissance pendant une autre course : mise hors course

## 17. RECLAMATIONS

17.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 15 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats.

17.2 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats (le premier affichage pour les 20 premiers). cf. art.15.2

17.3 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

## 18. AUTRES FORMATS DE COURSE

Les clubs organisateurs ont tout le loisir d'organiser les veilles de course une animation ou course promotionnelle (autre que XCO). Cette animation ne comptera pas dans le classement de la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes.

☐

VAE (vélo à assistance électrique) parcours libre.

☐

XCE (Eliminator)

De format boucle, le parcours devra être long de 1 km environ et présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.